



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-32**

Séance publique du

20 janvier 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230120- lmc1232175-DE-1-1
Date de signature : 25/01/2023
Date de réception : mardi 24 janvier 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - CLINIQUE AXIUM - MISE A DISPOSITION DES
PARCELLES XXXXX APPARTENANT A LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA
PATIENTÈLE DE LA CLINIQUE**

Le 20 janvier 2023 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/01/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2023

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - CLINIQUE AXIUM - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES XXXXX APPARTENANT A LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PATIENTÈLE DE LA CLINIQUE- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2022-18 du 19 février 2022, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté la convention de mise à disposition de XXXXX, d'un ensemble de parcelles cadastrées section XXXXX pour une surface de 3 270 m² environ destinée à accueillir une centaine de places de stationnement dont elle assume les travaux d'aménagement.

Ce parking provisoire est destiné aux patients, praticiens et personnels soignants pendant la durée des travaux d'extension de la clinique AXIUM.

La durée de la mise à disposition a été définie pour une période de 4 années, prorogeable d'un an en cas de retard dans le déroulement des travaux d'extension de la clinique, à compter de la signature de la convention intervenue le 1^{er} mars 2022. Le prix de location est de 40 000 € HT par an.

Aujourd'hui, la Ville d'Aix-en-Provence met, provisoirement, à la disposition de la clinique AXIUM, cette parcelle, afin d'accueillir le stationnement de la patientèle qui ne pourra plus stationner dans le parking actuel Boulevard de Latre de Tassigny, le temps des travaux d'extension de cet établissement de santé.

Parallèlement, Madame le Maire s'est engagée à ce que cette emprise foncière devienne inconstructible dans le cadre du futur PLUI pour y aménager un parc naturel à l'issue desdits travaux d'agrandissement de la clinique (cf projet de photomontage).

Dès cet automne, des arbres seront d'ores et déjà plantés pour paysager le parking provisoire avant de réaliser un parc naturel au terme des travaux de la clinique.

Le revêtement a été réalisé en mélange terre-pierres afin :

- d'une part de mettre l'accessibilité aux véhicules légers dans le cadre du parking provisoire,
- et d'autre part de permettre la pousse des herbes permettant la végétalisation cet espace pour le futur parc naturel.

En effet, ce site sera voué à devenir un poumon vert du quartier. Un cheminement modes actifs sera maintenu indépendamment du parking provisoire, à la lisière Sud du terrain, permettant de maintenir la liaison Nord/Sud de ce quartier à la demande des riverains.

A l'issue des travaux d'extension de la clinique, le site sera fermé à la circulation automobile. D'autres arbres seront plantés pour mettre en valeur cet espace naturel. Du mobilier urbain sera installé en lieu et place des stationnements tels que des tables de pique-nique, des corbeilles de propreté, des bancs...

Des concertations avec les acteurs locaux, pendant les travaux d'extension de la clinique, seront menées pour adapter les attentes des riverains aux aménagements que la Ville souhaite réaliser dans le cadre de sa politique de développement durable sur ce secteur (espace d'échange et de convivialité dans une aire de fraîcheur verdoyante, aménagement d'un parcours de santé...).

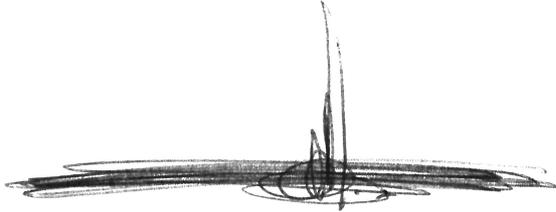
En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2023-32 - INFORMATION DU CONSEIL - CLINIQUE AXIUM - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES XXXXX APPARTENANT A LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PATIENTÈLE DE LA CLINIQUE- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Janer', with a horizontal line underneath.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Capeau', with a horizontal line underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/01/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00